



APPEL A CANDIDATURES

RECONQUERIR LES CENTRES- BOURGS ET LES CENTRES-VILLES DE L'ALLIER

Règlement de l'appel à candidatures

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ALLIER

Décembre 2017

1 - CONTEXTE

Le Département de l'Allier est un partenaire historique de ses territoires et a toujours été à leurs côtés pour accompagner et soutenir leurs projets. Avec son dispositif du contrat communal d'aménagement de bourg (CCAB), le Département a permis à de nombreuses communes d'aménager leurs espaces publics et ainsi d'améliorer leur attractivité.

Mais malgré les nombreux investissements réalisés, de nombreux centres-bourgs ou centres villes sont aujourd'hui confrontés à des phénomènes de déprise et rencontrent des difficultés à proposer à leurs habitants une offre adaptée en logements, services, équipements et cadre de vie aux besoins actuels.

Le Département a décidé de revoir son dispositif d'accompagnement aux aménagements de bourgs par la mise en œuvre d'une politique globale de reconquête des centralités.

1.1 - LE CONTRAT COMMUNAL D'AMENAGEMENT DE BOURG DU DEPARTEMENT DE L'ALLIER

Lors de ses réunions de décembre 1998, le Département a adopté les principes d'une expérimentation d'un contrat global de projet qui avait pour objectif de contribuer à l'émergence de projets globaux à l'échelle d'une commune. Les modalités opérationnelles de ce dispositif ont été arrêtées en octobre 1999 et reposaient sur une réflexion globale d'aménagement au niveau d'un bourg avant toute action et ceci en vue de valoriser le patrimoine et de rendre les bourgs plus attractifs.

En 2001, le contrat global de projet est devenu le Contrat communal d'aménagement de bourg (CCAB) avec pour ambition d'embellir et d'animer les bourgs par le traitement des espaces publics, la mise en valeur du cadre de vie, de l'identité et des caractéristiques paysagères de la commune et la valorisation de l'architecture publique et privée. Le CCAB devait également permettre d'améliorer le fonctionnement des espaces publics (amélioration de la circulation et du stationnement, sécurisation des usagers, création de cheminements piétonniers...).

Depuis sa mise en place, le CCAB a pleinement rempli son rôle, permettant à 165 communes de l'Allier d'embellir leurs bourgs par l'un des 209 contrats ayant été signés sur la période 1999-2017. Le Département a affecté près de 40M€ de subventions à ce dispositif qui a généré près de 153 M€ H.T. de travaux sous maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale.

Le CCAB a assuré son rôle, permettant aux élus d'avoir une vision globale de leur commune par les études préalables, d'améliorer la traversée de leurs bourgs et de valoriser les espaces publics. Sa principale faiblesse a été néanmoins de se limiter aux seuls espaces publics, éludant les autres fonctions de la commune.

1.2 - PASSER D'UNE LOGIQUE DE TRAITEMENT DES ESPACES PUBLICS A UNE EXPERIMENTATION DE RECONQUETE DES CENTRES BOURGS ET DES CENTRES VILLES

Compte tenu de son maillage de bourgs et de villes moyennes, la revitalisation des centralités représente un enjeu important pour le département de l'Allier. En effet, les communes rurales, mais aussi les villes moyennes, sont confrontées à une perte d'attractivité de leurs centres anciens avec notamment la dégradation des espaces publics, la détérioration du bâti et du patrimoine, la vacance, les logements souvent inadaptés aux critères modernes de confort, la disparition des commerces et des services ... Ce phénomène s'est rapidement accéléré au cours de cette dernière décennie et a été largement mis en exergue lors du diagnostic du Plan Départemental de l'Habitat (PDH) 2017/2022.

Cet enjeu n'est pas limité au seul département de l'Allier mais est devenu une priorité des politiques publiques au niveau national. Ainsi, de nombreux acteurs publics lancent des expérimentations comme l'Etat, la Caisse des Dépôts et Consignations, les parcs naturels ou le Commissariat de MASSIF et son récent appel à projets « attractivité des centres bourgs en massif central ».

Pour répondre à cet enjeu majeur d'aménagement et d'attractivité de l'Allier inscrit dans les priorités du volet territorial du Contrat Plan Etat Région (CPER) 2015/2020, l'ambition du Département est de mettre en œuvre une politique globale et cohérente qui permette de soutenir l'ensemble des villes et villages de l'Allier dans la reconquête de leurs centralités, respectueuse du développement durable et environnemental.

Dès lors, il est proposé d'expérimenter la mise en œuvre d'un programme opérationnel de soutien aux opérations de reconquête des centralités qui s'appuiera sur les expériences vécues par des territoires ayant été sélectionnés dans le cadre du présent appel à candidatures.

2- OBJET DE L'APPEL A CANDIDATURES

Afin de définir le cadre et les modalités du futur programme opérationnel de reconquête des centres bourgs et centres villes, le Département de l'Allier a décidé de procéder à un appel à candidatures expérimental afin de retenir une douzaine de communes non engagées dans un programme opérationnel de revitalisation (au stade de la maîtrise d'œuvre).

Il s'agit pour le Département de s'appuyer sur les expériences de ces communes et plus particulièrement sur les obstacles et difficultés rencontrés afin de définir les modalités opérationnelles du futur programme départemental de reconquête des centres bourgs et centres villes. Cet appel à candidature permettra également de mobiliser l'ensemble des partenaires institutionnels autour des candidats et de créer un outil opérationnel de revitalisation des centres bourgs et centres villes (objectif 3.1 du Plan Départemental de l'Habitat).

Les candidats sélectionnés bénéficieront :

- d'un accompagnement financier du Département dans un objectif pré-opérationnel et consistant en un financement des études et diagnostics préalables jusqu'à la définition du plan d'action opérationnel qui identifiera les opérations à mener en vue de reconquérir le centre bourg ou le centre ville ;
- d'un accompagnement méthodologique de l'ensemble des partenaires départementaux ou régionaux (Département, Etat, DDT, Région, ATDA, CAUE, EPF, CdC, CCI, CMA, ADIL, AL...), partenaires dans cette démarche.

3- ENJEUX, OBJECTIFS ET ATTENDUS DE L'APPEL A CANDIDATURES

3.1 - ENJEUX

Il apparaît aujourd'hui nécessaire d'aider les communes à reconquérir leurs fonctions de centralité pour qu'elles puissent faire face aux mutations qu'elles connaissent (démographiques, économiques, environnementales). Il s'agit de répondre aux besoins des habitants et des acteurs locaux sur toutes les dimensions de la vie quotidienne et sur leur espace de vie. Si ces dimensions ne se traitent pas de la même manière en fonction des spécificités des territoires, elles sont identiques aux villes et aux communes rurales.

Dès lors, pour être efficace, la reconquête des centres bourgs et centres villes doit s'intéresser à toutes les problématiques liées aux fonctions de centralité des bourgs et des villes et traiter plus particulièrement les questions relatives à :

- la restauration et à la mise en valeur du patrimoine local et paysager en vue de construire ou renforcer l'identité de la commune,
- l'amélioration et à l'adaptation de l'habitat en vue d'attirer de nouvelles populations ou de garantir les parcours résidentiels,
- l'aménagement de l'espace public en vue d'offrir un cadre de vie qualitatif,
- l'offre de services à la population adaptée aux fonctions de centralité de la commune en vue de garantir une certaine attractivité,
- la mobilité et ses infrastructures en vue d'associer l'ensemble des modes de déplacement tout en privilégiant le cadre de vie des résidents,
- aux évènements ou actions concourant à l'animation locale en vue de favoriser la cohésion sociale.

Ces différents enjeux doivent être croisés pour aboutir à des projets globaux synonymes d'attractivité du bourg ou du centre-ville et sont synthétisés dans la matrice ci-dessous :

	DOMAINES D'INTERVENTION					
	HABITAT	ACTIVITES COMMERCIALES ET SERVICES AU PUBLIC	ESPACES ET EQUIPEMENTS PUBLICS	MOBILITE	PATRIMOINE ET PAYSAGE	COHESION SOCIALE ET PREVENTION
ENJEUX POUR LA COMMUNE	Avoir un parc de logements qualitatif pour maintenir et accueillir de nouvelles populations	Disposer d'un socle minimal de services pour assurer la fonction de centralité et attractivité	Avoir un centre accessible, fonctionnel et attractif	Assurer la libre circulation des habitants et l'usage de tous les modes de transport	Maintenir et valoriser l'ensemble du patrimoine bâti et paysager	Assurer la mixité sociale, consolider le lien social et la sécurité des populations
OBJECTIFS DU PROGRAMME DE RECONQUETE DES CENTRES BOURGS ET CENTRES VILLES	Adapter et diversifier l'offre de logement à la demande et aux besoins des habitants	Maintenir, consolider et développer les services nécessaires aux besoins des habitants	Améliorer qualitativement le cadre de vie des habitants	Faciliter et fluidifier la circulation multimodale des habitants dans la ville	Marquer l'identité architecturale, patrimoniale et paysagère de la commune	Permettre aux habitants de s'épanouir dans leur ville.
EXEMPLE D'ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE	Remise sur le marché des logements vacants et les rendre attractifs. Parcours résidentiel.	Maintien du tissu commercial existant en aidant à leur rénovation et à leur accessibilité.	Programmation pluriannuelle de requalification des espaces publics et voiries	remise à niveau du plan de circulation automobile	Dispositif d'aide à la réhabilitation des façades	Accueillir des familles en centres bourgs et centres villes
	Lutte contre l'habitat indigne et insalubre	Réhabilitation des locaux commerciaux vacants pour les remettre sur le marché	Assurer les aménagements en haut débit et téléphonie mobile	Optimisation du stationnement commercial	Mise en valeur du patrimoine remarquable	Accompagner le vieillissement en centre bourg ou centre ville
	Traitement des îlots fonciers problématiques: Curetage, démolition, construction, densification	Regroupement des services publics ou parapublics	Intégration des aménagements paysagers et zones de loisirs	Mise à niveau du stationnement résidentiel	Mise en tourisme	Intégrer les besoins de la jeunesse.
	Traitement des façades	Innover en stimulant des couveuses commerciales, bail à l'essai	Mise à niveau des équipements publics	Intégration des modes doux	Traitements paysagers	Activités créatrices de lien social. Rassemblements et manifestations fédérateurs
THEMATIQUES TRANSVERSALES	DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENTAL - ACCESSIBILITE- NUMERIQUE					

Le développement durable et environnemental est transversal à toutes ces thématiques, l'objectif étant de prendre en compte et d'anticiper dans les projets opérationnels la transition écologique.

Pour être efficace, un pilotage adapté du projet de reconquête d'un centre-bourg ou centre-ville est nécessaire, permettant la mobilisation et la dynamisation des acteurs locaux du territoire. Cela nécessite un portage politique clair et ambitieux. Cela implique également une animation garantie dans le temps par la mobilisation d'une ingénierie dédiée.

Pour ce faire, le principe de subsidiarité impose que la maîtrise d'ouvrage soit communale (ou intercommunale) et avec un accompagnement pluridisciplinaire associant l'intercommunalité, les co-financeurs (Département, Etat, Région, Europe), les structures compétentes dans leurs domaines (Agence Technique Départementale de l'Allier (ATDA), Agence Départementale d'Information sur le logement de l'Allier (ADIL03), Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Allier (CAUE03), Bailleurs publics ou privés, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Caisse des Dépôts et Consignations, Action logement,...).

3.2 - OBJECTIFS

Les objectifs de cet appel à candidatures sont les suivants :

- Retenir une douzaine de communes provenant de strates (ville-centre, pôle de service intermédiaire, pôle de proximité) et de secteurs différents (urbain, péri urbain, rural) et subissant des phénomènes de déprise,
- Accompagner ces communes, maîtres d'ouvrage, dans leurs études pré-opérationnelles en vue d'établir un programme global d'actions en vue de reconquérir leurs fonctions de centralité et reposant sur :
 - o La réalisation d'un diagnostic préalable sur les 6 thématiques identifiées, l'approche globale et de concert étant indispensable,
 - o la délimitation précise des secteurs d'intervention en phase opérationnelle afin de maximiser les moyens sur les principales problématiques à l'issue du diagnostic,
 - o la mobilisation des habitants et de l'ensemble des acteurs locaux autour du projet dans le cadre d'une concertation accrue,
- Rechercher et mobiliser tous les partenaires institutionnels et les outils de financements.

3.3 – ATTENDUS

Il est attendu des communes sélectionnées qu'elles réalisent une étude globale d'attractivité du bourg ou du centre-ville qui vise à définir la stratégie et le plan d'action d'une reconquête durable de leur fonction de centralité.

L'approche devra être transversale pour mieux identifier tous les leviers d'action (habitat, économie, mobilités, patrimoine...). Le cycle études doit ainsi permettre de cibler une problématique précise et déboucher sur un plan d'action.

Les études et diagnostics préalables devront permettre:

- d'identifier les usages et les besoins des habitants et des acteurs locaux,
- d'identifier les causes premières des risques pour la centralité au-delà des symptômes (vacance, déclin démographique, paupérisation, dégradation...),
- de déterminer le positionnement du bourg ou de la ville, selon sa place et son rôle dans le système territorial de proximité, l'intercommunalité,
- d'identifier les atouts, potentiels et moyens mobilisables par la commune, l'intercommunalité et ses partenaires pour mener à bien le projet de reconquête,
- de préciser les études complémentaires, thématiques ou sectorielles, éventuellement nécessaires et en assurer la bonne articulation et cohérence.

4- REGLES DE L'APPEL A CANDIDATURES

4.1- ELIGIBILITE

Toutes les communes de l'Allier sont éligibles à cet appel à candidatures.

4.2- COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier de réponse à l'appel à candidatures devra être composé des pièces suivantes:

- un courrier du maire explicitant les motivations pour lesquelles la commune est candidate à l'appel à candidatures « reconquérir les centres-bourgs et centres-villes de l'Allier » et décrivant ses engagements (désigner un élu référent et un technicien de la commune, contribuer au co-financement des études et actions, mettre en place un comité de pilotage regroupant les partenaires publics et privés concernés, participer à la coordination technique des communes retenues au titre de l'appel à candidatures),
- la délibération de la commune approuvant le dossier de candidature et établissant le principe et la nature de son soutien et de sa contribution au projet de revitalisation du centre-bourg,
- un courrier du Président de l'EPCI soutenant la candidature de la commune et explicitant les modalités de son soutien au projet de la commune,
- une délibération de l'EPCI approuvant la candidature de la commune et les modalités du soutien de l'intercommunalité au projet de la commune,
- un dossier technique. Le cadre du dossier technique est contraint et devra respecter la trame proposée.

Les délibérations peuvent être adressées après le dépôt du dossier de candidature, jusqu'au 15 mars 2018, les projets de délibération devant être transmis lors du dépôt. La candidature ne sera définitive qu'à réception des délibérations.

4.3- SELECTION DES CANDIDATURES

Les communes seront sélectionnées sur la base du dossier de candidature.

Le dossier de candidature permettra de mettre en évidence :

- l'ambition du candidat dans le traitement des problématiques inhérentes à la revitalisation des centres bourgs et centres villes,
- la méthodologie envisagée, les démarches déjà engagées, la stratégie à mettre en œuvre,
- les moyens humains et financiers dédiés à ce projet,
- la prise en compte d'une démarche de développement durable et environnemental,
- la nature et la globalité des opérations à envisager.

Les dossiers des communes seront étudiés par un comité pluridisciplinaire (Département, Etat, Région, ATDA, CAUE, CdC, CCI, CMA,...). Leur degré de pertinence sera évalué au regard des 6 thématiques identifiées dans le cadre de la reconquête des centres bourgs et centres villes (habitat, services, mobilité, espaces et équipements publics, patrimoine et cohésion sociale).

Le nombre de candidats retenus étant fixé à une douzaine, il sera proposé de prioriser les dossiers sur la base de différents critères :

- adéquation des candidatures avec les problématiques de dévitalisation des centres bourgs et centres villes (nombre de thématiques traitées ou à traiter),
- réflexions, démarches ou études en cours ou déjà menées (réponses à d'autres appels à projet type AMI centres bourgs, MASSIF, FISAC, Action Cœur de Ville),
- qualité et complétude des dossiers de candidature,
- diversité des candidats et des problématiques d'aménagement afin de disposer d'un panel diversifié de communes dans des strates (<500 habitants, de 500 à 2 000 habitants, de 2 000 à 5 000 habitants, de 5 000 à 10 000 habitants et > 10 000 habitants) ou problématiques différentes.

Les candidatures réceptionnées et évaluées seront présentées à la 2ème commission pour avis. Il sera proposé que les candidats puissent présenter leur dossier devant les élus de la 2ème commission du Département.

5- Contractualisation et modalités d'accompagnement des candidats sélectionnés

5.1- MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT DES CANDIDATS

L'accompagnement du Département prendra 2 formes :

- accompagnement méthodologique de ses services et mobilisation de l'ingénierie départementale (CD03, ATDA) et institutionnelle (DDT, Préfecture, CdC, CCI, CMA, CAUE, ADIL...)
- soutien financier des études préalables à hauteur de 50% d'une dépense HT plafonnée à 60 000€HT.

Seront éligibles les dépenses d'ingénierie externalisées (bureau d'études) ou internalisées (dès lors qu'il s'agit d'agents recrutés exclusivement pour l'objet de l'appel à candidatures), dont notamment les dépenses liées aux études relatives:

- à la réalisation de plan de développement du bourg ou du centre-ville,
- aux besoins et aux attentes des populations en matière de services, commerces, mobilité,...
- à la définition d'une politique commerciale, artisanale, immobilière, tertiaire,...
- au marketing territorial,
- au repérage et la mobilisation des espaces ou biens bâtis en centralité,
- à la définition pré-opérationnelle de projets sur un ou plusieurs sites permettant d'assurer leur faisabilité technique et financière.

Seules les dépenses d'ingénierie non engagées à la date de lancement de l'appel à candidatures seront éligibles.

La subvention du Département pourra être proratisée pour respecter le plafond de 80% de financement public.

Une convention sera conclue avec les candidats retenus fixant les modalités du partenariat.

5.2- CALENDRIER PREVISIONNEL ET PROCEDURES POUR LE DEPOT DES CANDIDATURES

2018 est une année de transition. Elle permettra aux communes et aux partenaires de se confronter aux problématiques de revitalisation par la réponse à cet appel à candidatures qui se déroulera selon le calendrier prévisionnel suivant (donné à titre informatif et adaptable):

- 27 décembre 2017 : lancement de l'appel à candidatures,

- 22 février 2018 : fin de l'appel à candidatures,
- 22 février au 10 mars 2018 : analyse des candidatures par un comité pluridisciplinaire,
- 12 mars 2018 : réunion de la 2ème commission pour présentation des candidatures,
- 26 mars 2018 : présentation des candidatures en commission permanente du Département,
- 9 avril 2018 : réunion avec l'ensemble des candidats retenus – présentation d'un cahier des charges « type » établi par le comité pluridisciplinaire (Département, Etat, DDT, Région, ATDA, ADIL, CAUE, CdC, CCI, CMA,...). Ce cahier des charges sera adapté à chaque candidat pour tenir compte de son contexte et de ses propres problématiques. Les candidats se baseront sur ce cahier des charges pour retenir les bureaux d'études qui les accompagneront dans les études et diagnostics préalables,
- 10 avril au 23 avril : adaptation des cahiers des charges,
- 23 avril au 22 mai 2018 : procédure de consultation,
- 23 mai au 11 juin : analyse des offres et audition des Bureaux d'études,
- 22 juin 2018 : Présentation par les candidats du choix des bureaux d'études au comité pluridisciplinaire– Validation des démarches – Présentation des résultats à la 2ème commission,
- 1er juillet 2018 au 15 novembre 2018 : études et diagnostic,
- 26 novembre 2018 : rendu des premiers diagnostics au comité pluridisciplinaire,
- 11 et 13 décembre 2018 : présentation des premiers résultats de la démarche à la 2ème commission et en session du Département.

Appel à candidatures « reconquérir les centres-bourgs et les centres-villes de l'Allier »

DOSSIER DE CANDIDATURE

A déposer auprès du Département de l'Allier avant le 22 février 2018

Le présent document est proposé comme support du dossier de candidature. Il s'agit d'une aide pour faciliter et guider la présentation du projet. Les candidats pourront ajouter les compléments et développements qu'ils considèrent comme utiles à la compréhension de leur démarche. De la même manière, il n'est pas fait obligation de compléter tous les champs.

Dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comporter :

- un courrier du maire explicitant les motivations pour lesquelles la commune est candidate à l'appel à candidatures « reconquérir les centres-bourgs et centres-villes » et décrivant ses engagements (désigner un élu référent et un technicien de la commune, contribuer au co-financement des études et actions, mettre en place un comité de pilotage regroupant les partenaires publics et privés concernés, participer à la coordination technique des communes retenues au titre de l'appel à candidatures),
- la délibération de la commune approuvant le dossier de candidature et établissant le principe et la nature de son soutien et de sa contribution au projet de revitalisation du centre-bourg,
- un courrier du Président de l'EPCI soutenant la candidature de la commune et explicitant les modalités de son soutien au projet de la commune,
- une délibération de l'EPCI approuvant la candidature de la commune et les modalités du soutien de l'intercommunalité au projet de la commune,
- un dossier technique. Le cadre du dossier technique est contraint et devra respecter la trame proposée ci-après.

Les délibérations peuvent être adressées après le dépôt du dossier de candidature, jusqu'au 15 mars 2018, les projets de délibération devant être transmis lors du dépôt. La candidature ne sera définitive qu'à réception des délibérations.

Dossier technique à produire à l'appui de la candidature

1- Le Porteur de projet

Commune :

Nombre d'habitants (dernier recensement INSEE) :

EPCI d'appartenance :

Canton :

Elu(s) référent(s) :

Fonction(s) :

Téléphone(s) :

Email (s) :

Référent(s) technique(s) :

Fonction(s) :

Téléphone (s) :

Email (s) :

Autres informations que vous souhaitez communiquer :

2- Diagnostic de la commune

Maximum 5 pages – des plans et photos peuvent être joints en annexe du dossier de candidature.

Le diagnostic doit permettre d'expliciter les points faibles de la commune (phénomènes de déprise démographique, de vacance de l'habitat, problématiques de mobilité, espaces publics dégradés....) mais aussi mettre en avant ses potentialités et ses points forts (tourisme, caractère patrimonial, architectural et paysager...).

Pour ce faire, le candidat présentera sa commune et son articulation avec son territoire et détaillera plus spécifiquement:

- les grandes caractéristiques de la population de la commune et son évolution en explicitant les indicateurs qui lui paraissent les plus significatifs (dynamisme démographique, mixité sociale, revenu moyen, niveau de formation, difficultés sociales, ...),
- le parc de logements et les conditions d'habitat (état du marché immobilier et foncier, état du parc privé et du parc social (type d'habitat, PO/PB, importance du parc vacant, habitat indigne ou dégradé, inadéquation des logements, performance énergétique, état général du parc social, ...),
- les espaces et les équipements publics (les places, le stationnement, les voiries et cheminements, l'étalement urbain, équipements et patrimoine communal...),
- les services et commerces (type de commerces, services à la personne, services administratifs, desserte internet, ...),
- la mobilité (conditions d'accessibilité de la commune, principaux flux de déplacements des habitants, réseau de transports en commun, accès aux gares, proximité d'un embranchement autoroutier, commune enclavée, stationnement, ...),
- le patrimoine (historique et vernaculaire) et le paysage propre à la commune (type de patrimoine, propriété, histoire, influence du paysage,...),
- la cohésion sociale et la prévention (vie associative, nombre de manifestations, type de manifestations ,...).

3- A l'issue du diagnostic, quels sont les enjeux et les objectifs identifiés par la commune pour répondre à l'appel à candidatures ? (1 page maxi)

3.1 Quels sont les enjeux considérés comme importants par la commune et motivant sa réponse à cet appel à candidatures ?

Quels sont les enjeux en termes de développement économique, environnementaux, sociaux, patrimoniaux,...

3.2 Quels sont les objectifs que la commune souhaite atteindre dans le cadre de son futur programme de reconquête de son centre-bourg ou centre-ville ?

4- La commune et son territoire (1 page maxi)

4.1 Comment la commune perçoit son positionnement au sein de son territoire intercommunal et au-delà ?

4.2 Quels sont les points forts/faibles et opportunités/menaces de la commune vis-à-vis de son territoire d'appartenance?

5- Stratégie envisagée par la commune pour reconquérir le centre-bourg ou le centre-ville ? (2 pages maxi)

Pour chacune des 6 thématiques identifiées (patrimoine et paysage, mobilité, espaces et équipements publics, habitat, activités commerciales et services au public, cohésion sociale et prévention), quelle serait la stratégie envisagée (définition des priorités, types d'actions envisagées et modalités d'association des partenaires et des acteurs locaux) par la commune pour reconquérir ses fonctions de centralité ?

A ce titre, vous traiterez plus spécifiquement le projet urbain et les fonctionnalités urbaines (recyclage foncier, aménagement de proximité, services, commerces et équipements de proximité, création d'équipements publics, mise en valeur du patrimoine remarquable, ...), le traitement de l'habitat (lutte contre l'habitat indigne ou dégradé, adaptation des logements, rénovation énergétique...), la mise en valeur paysagère et patrimoniale, ...

6- Ingénierie et gouvernance (1 page maxi)

6.1 Quels sont les moyens d'ingénierie disponibles sur la commune?

Il s'agit ici de mettre en avant les moyens humains existants mobilisables et le mode d'organisation à venir de l'ingénierie pour concourir à la réussite du projet de reconquête.

6.2 Gouvernance et pilotage

Il s'agit de proposer un calendrier prévisionnel, la définition et la composition des comités de suivi et les modalités d'association des acteurs locaux et des habitants.

7- Pièces annexes

7.1 Documents de planification

Nature du document	Date d'approbation ou de révision	
Carte communale		
PLU		
PLUI		
SCOT		
PLH		

7.2 Autres documents ou études que la commune souhaite porter à la connaissance du Département

Etudes FISAC, études commerciales, OPAH, ;....